



MARYLISE LEBRANCHU
MINISTRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 21 décembre 2015

Marylise LEBRANCHU se félicite de l'adoption de l'accord sur les droits à l'information et à la consultation des agents publics en Europe

Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique s'est rendue à Bruxelles ce jour, pour une réunion dans le cadre du Comité sectoriel du dialogue social pour les administrations des gouvernements centraux. Ce comité a pour objectif de développer le dialogue social au niveau européen et national sur les questions relatives au secteur de l'administration centrale et d'améliorer la qualité de l'emploi et des services fournis.

Après un an de présidence française, un accord a été adopté ce jour par le comité, sur l'information et la consultation des fonctionnaires et des employés dans les administrations des gouvernements centraux en Europe, venant ainsi renforcer le dialogue social européen dans les administrations publiques.

Ce texte instaure un cadre général d'exigences communes en matière de droits à l'information et à la consultation des agents publics, à travers leurs représentants, dans les administrations des gouvernements centraux.

Les droits à l'information et la consultation couvrent des sujets importants, tels que les restructurations, la conciliation vie privée et professionnelle, le temps de travail, la santé et la sécurité au travail.

Une clause de « non régression » garantit que les législations nationales plus favorables en la matière continuent de s'appliquer.

La conclusion de cet accord participe à la réalisation de l'objectif du Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, qui s'est engagé à « relancer le dialogue social européen » pendant son mandat.

Marylise Lebranchu se félicite des négociations fructueuses au sein du Comité pour parvenir à cet accord, et souligne qu' « *un dialogue social effectif est vital pour la croissance économique, la qualité des relations de travail, la qualité et l'efficacité des services publics* ».

Contact presse

Marion FONTENY
Conseillère technique presse et communication
Tél : 01 43 19 22 54
Mob : 06 25 05 39 18
marion.fonteny@action-publique.gouv.fr
